

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE-
OUZOUEUR LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de BLOIS
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

13 JUIL. 2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le 1^{er} juillet avril à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 24 juin 2022
Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Jean-Paul BEDIU, Gérard GOUDEAU

Absent excusé Christian ROUBALAY ayant donné pouvoir à Philippe POITOU

Absents excusés : Franck POINTEAU, Christine VEUILLE

Délibération 6

Objet : Travaux rue du Vieux Moulin – Commune déléguée de Membrolles

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le bouclage rue du Vieux Moulin à Membrolles est préconisé pour améliorer la défense incendie. Ce secteur du syndicat présente les pressions les plus faibles. **En cas de sollicitation d'un poteau incendie à 30 m³/h, la pression du réseau peut chuter jusqu'à 0.2 bar, ne permettant pas une défense suffisante même pour les risques faibles.**

Il est donc nécessaire d'effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil du devis établi par VLSTP dans le cadre des travaux de bouclage rue du Vieux Moulin - Commune déléguée de Membrolles qui s'établit comme suit : HT : 76.376 euros, TTC : 91.651,20 euros. Monsieur le Président rappelle qu'il convient de s'adjoindre l'assistance d'un maître d'œuvre et propose le devis établi par la société EAUXILIUM pour la somme TTC de 5.250 euros (4375 euros HT).

Ces sommes ont déjà été prévues au budget et ont fait l'objet d'une demande de DETR auprès de la Préfecture du Loir et Cher.

Il informe le conseil que les travaux seront réalisés en septembre / octobre 2022.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de s'adjoindre l'assistance d'un maître d'œuvre et propose le devis établi par la société EAUXILIUM pour la somme TTC de 5.250 euros (4375 euros HT)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de l'entreprise VLSTP pour la somme HT de 76.376 euros, soit 91.651,20 euros TTC et de s'adjoindre l'assistance de la société EAUXILIUM pour la somme de 4375 euros HT soit 5250 euros TTC.

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations et à déposer tout dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental du Loir et Cher et de tout autre organisme susceptible d'être sollicité financièrement.
- Prend l'engagement de conduire à son terme les travaux tels que décrits.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 6 juillet 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

